

## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE GRIGNY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM 2024 128

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date: 04/07/2024

Le Maire de Grigny,

Objet: Convention partenariat Learning Planet Institute Projet spécifique "Bâtisseurs des Récits Réfugiés"

de Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Public le P B JUIL. 2024

Vu la délibération n°DEL-2023-123 approuvant la Convention cadre Délégation Olympique des de coopération entre Learning Planet Institute et la commune de Grigny,

> Vu la proposition des Ministres de la cohésion des territoires et de l'Education nationale de retenir la commune de Grigny comme territoire « Cité Éducative » en raison de son programme d'innovation éducative, permettant de développer autour de l'école une coordination de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, favorisant la complémentarité, la coopération et l'accompagnement des enfants et des jeunes vers la réussite, du plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, au sein de l'école et en dehors de celle-ci.

Considérant les termes de la convention de partenariat liée au projet spécifique "Bâtisseurs des Récits - Délégation Olympique des Réfugiés " entre Learning Planet Institute, représenté par son Président, Monsieur François TADDEI, sis 8 bis, rue Charles V à PARIS (75004), et la commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19 Route de Corbeil à GRIGNY (91350),

## Décide,

D'accepter les termes convention de partenariat liée au projet spécifique "Bâtisseurs des Récits - Délégation Olympique des Réfugiés " avec Learning Planet Institute visant à documenter les histoires et les expériences des jeunes de la ville de Grigny, puis de les croiser avec celles des athlètes réfugiés qui prendront part aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024,

De préciser que Learning Planet Institute et la commune de Grigny s'engagent à mutualiser leurs ressources et moyens pour la réalisation de ce projet commun et s'engagent à collaborer dans la recherche de financements nécessaires à l'exécution de ce partenariat,

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

ublié le

ID: 091-219102860-20240704-DDM\_2024\_128-CC

De préciser que le projet sera réalisé en 2024,

**De participer** au financement du projet « Batisseurs de Récits - Délégation Olympique des Réfugiés » effectué par Learning Planet Institute,

De dire que le montant de la participation est fixé à 15 000,00 €,

**De signer** la convention de partenariat Projet spécifique « Bâtisseurs des Récits - Délégation Olympique des Réfugiés »,

De dire que les crédits sont inscrits au budget communal,

De préciser que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera affiché sur le site internet de la Ville, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification